

An aerial photograph of a small village nestled in a lush green valley. The village features a cluster of buildings with red-tiled roofs. Surrounding the village are rolling hills and fields, some of which are cultivated. In the background, there are more mountains under a sky with scattered clouds. The overall scene is peaceful and scenic.

RAPPORT ANNUEL DÉCHETS

Sur le prix et la qualité du
service public de prévention et
de gestion des déchets

2024

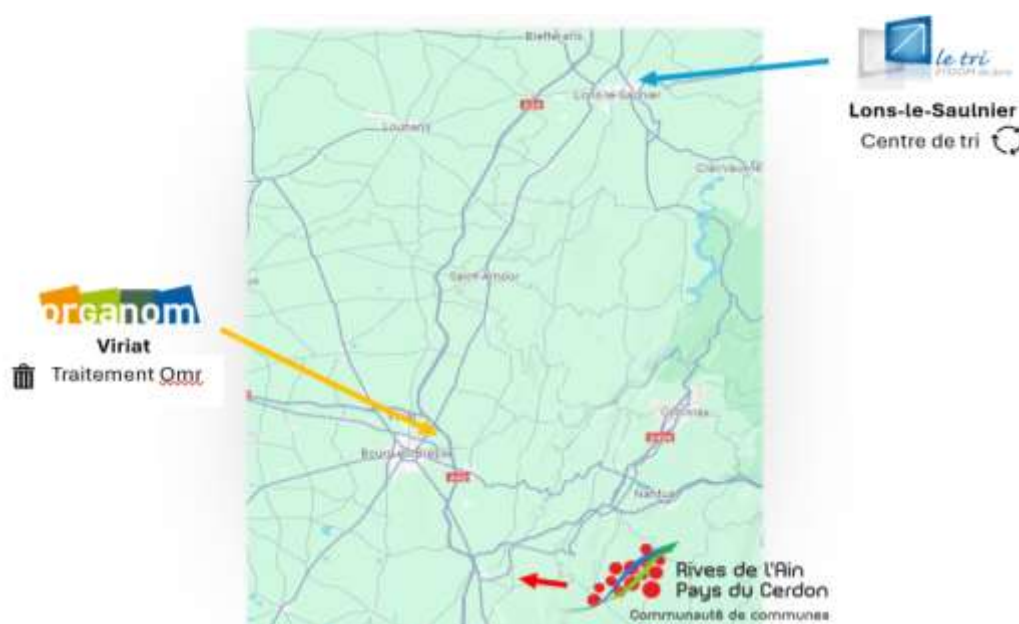
Table des matières

1. Le territoire et l'organisation	3
1.1. Population concernée.....	3
2. Schéma de collecte :.....	4
2.1. Les moyens de collecte :.....	5
2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés.....	5
2.3. Le traitement :.....	6
2.4. Les déchèteries intercommunales :.....	6
2.5. Fréquentation annuelle 2024.....	7
2.6. Flux et tonnages	8
2.7. Jours et heures d'ouvertures.....	8
2.8. Informations pratiques	9
2.9. Le traitement	9
3. Réduction des flux et mesures de prévention	10
4. Les agents.....	10
5. Le budget.....	11
6. Les principaux indicateurs techniques	13
6.1 Indicateurs techniques généraux	13

1. Le territoire et l'organisation

La Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon est un EPCI créé le 1^{er} janvier 2012 à la suite de la fusion des deux communautés de communes Bugey-Vallée de l'Ain et Pont d'Ain, Priay, Varambon. Elle intègre dans son périmètre 14 communes et 14 974 habitants en 2024.

Concernant le traitement des déchets, la CCRAPC adhère à 2 syndicats de traitement : ORGANOM (Syndicat Intercommunal de Traitement et Valorisation des déchets ménagers) situé à Viriat, qui assure le tri mécano-biologique des ordures ménagères ainsi que leur méthanisation et le SYDOM du Jura situé à Lons-le-Saulnier, pour le tri des emballages et papiers.



1.1. Population concernée

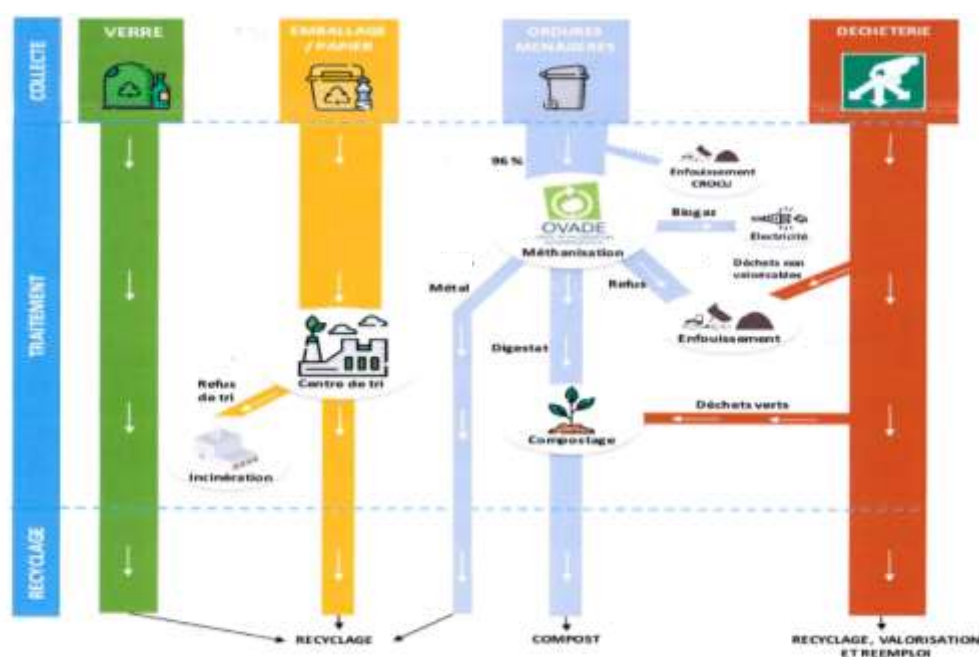
Communes	Population 2024
Boyeux-Saint-Jérôme	355
Cerdon	788
Challes-la-Montagne	194
Jujurieux	2 173
Labalme	218
Mérignat	138
Neuville-sur-Ain	1 824
Poncin	1 735

Pont-d'Ain	2 957
Priay	1 756
Saint-Alban	193
Saint-Jean-le-Vieux	1 859
Serrières-sur-Ain	136
Varambon	648
TOTAL	14 974

2. Schéma de collecte :

Le schéma de collecte de notre territoire est le suivant :

- Le verre est collecté via les points d'apport volontaire et est entièrement dirigé vers le recyclage.
- Les emballages sont collectés en porte-à-porte (en sacs jaunes) et les papiers en point d'apport volontaire (PAV). Ceux-ci sont transportés au SYDOM du Jura, le centre de tri. Les matériaux recyclables sont alors valorisés tandis que les refus de tri qui représente 32.5% du tonnage collecté en 2024 sont incinérés.
- Les ordures ménagères sont acheminées vers une unité de méthanisation (OVADE), où elles produisent du biogaz, de l'électricité et du compost. Les refus et les déchets non valorisables sont enfouis (100 tonnes par jour pour l'ensemble du territoire d'Organom).
- Les déchèteries permettent de regrouper les déchets spécifiques, qui sont ensuite orientés vers le recyclage, la valorisation ou le réemploi grâce à des filières.



2.1. Les moyens de collecte :

La collecte des déchets se déroule selon différents types de collectes et de fréquences.

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte à porte dans des bacs à une fréquence de 4 fois par mois.

Pour les emballages, le ramassage s'effectue en porte à porte à raison de 2 fois par mois. Les emballages doivent être placés dans des sacs jaunes transparents distribués gratuitement par les mairies.

Le verre est collecté via des points d'apports volontaires dans des colonnes prévues à cet effet, à raison d'une collecte toutes les 3 semaines.

Les papiers sont également collectés dans des colonnes dédiées, mais seulement 1 fois par mois.

Pour le textile, la collecte s'effectue dans des colonnes spécifiques et a lieu 8 fois par mois.

2.2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

- **Tonnages totaux** collectés en 2024 en PAP (porte à porte) et en PAV (point d'apport volontaire)

*	OM	Emballages	PAV papier	PAV Verre	TOTAL
2021	2 848 T	398 T	245 T	610.56 T	4 101.6 T
2022	2 655 T	477 T	208.78 T	682.77 T	4 023.55 T
2023	2 557 T	509 T	173.32 T	603.04 T	3 842 .36 T
2024	2 544 T	568.6 T	171.48 T	525 T	3 808.5 T

- Tableau avec évolution du tonnage collecte **en kg par habitant/an** :

	OM	Emballages	Papier	Verre	TOTAL
2021	190 kg	26.65 kg	16 kg	41 kg	274 kg
2022	177 kg	32 kg	13 kg	45 kg	267 kg
2023	170 kg	34 kg	11 kg	40 kg	255 kg
2024	170kg	38 kg	11 kg	35 kg	254 kg

2.3. Le traitement :

Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'usine de valorisation bioénergétique des déchets ménagers OVADE située à Viriat. De là, elles subissent un tri mécano-biologique visant à séparer les déchets fermentescibles des autres déchets (refus, ferrailles...).

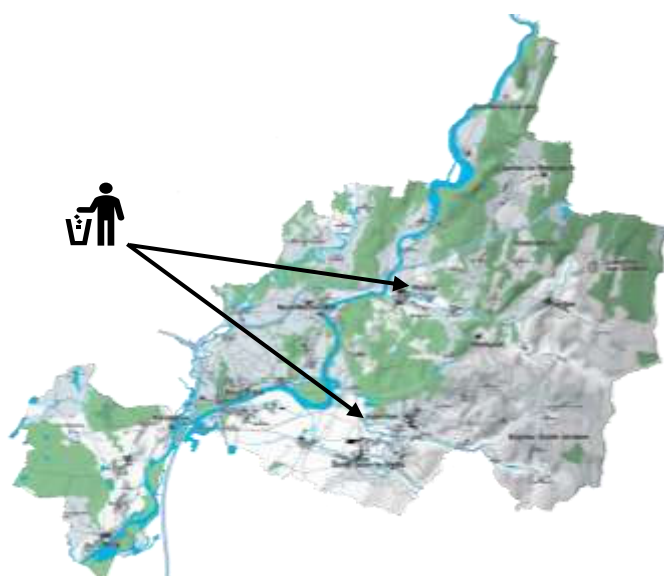
Une fois collectés, les emballages et les papiers sont dirigés vers le centre de tri du SYDOM du Jura à Lons-le-Saunier, où ils sont séparés par catégorie de matériaux, puis expédiés vers différentes filières de recyclage.

Les emballages en verre sont acheminés vers l'usine VERALLIA à Saint-Romain-le-Puy, où ils sont recyclés en de nouvelles bouteilles de verre.

2.4. Les déchèteries intercommunales :

La CCRAPC dispose de 2 déchèteries intercommunales, soit 1 déchèterie pour 7 500 habitants.

Les sites sont ouverts aux usagers et professionnels du territoire pour y déposer les déchets occasionnels : Poncin, Jujurieux. Pour rappel la déchèterie située à Pont d'Ain a été fermée en novembre 2023.



Les déchèteries sont des installations spécialement conçues pour accueillir les déchets qui ne peuvent pas être pris en charge par la collecte ménagère, en raison de leur taille, de leur nature ou de leur dangerosité.

Elles permettent de déposer des matériaux divers tels que les gros cartons, le métal, le bois, le plâtre, les fenêtres, les meubles, ainsi que les déchets végétaux, les encombrants, les pneus et les gravats.

De plus, ces sites sont équipés pour recevoir des déchets dangereux, comme les produits chimiques, les appareils électriques et électroniques, les huiles usagées, les piles et batteries, ainsi que les lampes.

Les particuliers doivent présenter une carte d'accès délivrée par la Communauté de Communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon pour accéder aux deux déchèteries intercommunales. Un formulaire de demande de carte est disponible en ligne sur le site internet de la CCRAPC www.ain-cerdon.fr ou directement à l'accueil de la CCRAPC (le matin seulement), un justificatif de domicile récent est demandé.

Le nombre de passages n'est actuellement pas limité, cependant la quantité de déchets apportés par foyer est restreinte à 1,5 m³ par passage. Cependant, les usagers peuvent se voir refuser ponctuellement l'accès à certaines bennes ou contenants, en cas de débordement ou en cas d'apports trop volumineux.

2.5. Fréquentation annuelle 2024

	USAGERS	TOTAUX 2023	TOTAUX 2024	EVOLUTION % 2023 - 2024
JUJURIEUX	Particuliers	20 963	27 830	33%
	Collectivités	200	413	107%
	Entreprises	58	199	243%
	Sous-total	21 221	28 442	34%
PONCIN	Particuliers	15900	22625	42%
	Collectivités	178	242	36%
	Entreprises	63	64	2%
	Sous-total	16 141	22 931	42%
PONT D'AIN	Particuliers	17 528	Site fermé depuis novembre 2023	
	Collectivités	175		
	Entreprises	88		
	Sous-total	17 791		
TOTAL	Particuliers	54 391	50 455	-7%
	Collectivités	553	655	18%
	Entreprises	209	263	26%
TOTAL		55 153	51 373	-7%

Depuis la fermeture de la déchèterie intercommunale à Pont d'Ain, les particuliers se sont tournés vers les deux autres déchèteries (+ 33% sur Jujurieux ; + 42% sur Poncin). Toutefois, une baisse généralisée de 7% de la fréquentation des particuliers est constatée. Du côté des professionnels, l'accès est devenu gratuit en novembre 2024, il n'est toutefois pas possible d'en tirer des conclusions à l'heure actuelle.

2.6. Flux et tonnages

Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Autres déchets
Encombrants	Emballages vides souillés	Vêtements (depuis 2007)
Cartons	Peintures et assimilés	ECO DDS (depuis 2012)
Ferraille	Produits phytosanitaires	DEEE (depuis 2015)
Déchets verts	Produits non identifiés liquides ou solides	Mobilier (nouvelle filière 2018)
Bois traité	Aérosols	Jouets (nouvelle filière 2023)
Plâtre	Filtres à huile	ASL ABJ (nouvelle filière 2023)
PVC	Acides	Plâtres / Plastiques / Bois palettes cagettes : REP PCMB (nouvelle filière 2024)
Gravats	Bases	
Pneus	Combustibles	
	Huiles	

Année	2023	2024
Tonnages	4 170T	3 761T
Kg/hab.	278 kg	251 kg

2.7. Jours et heures d'ouvertures

Pour les sites de Jujurieux et Poncin :

De la 3^{ème} semaine de juin à la deuxième semaine de septembre :

Mardi	7h-12
Mercredi	7h-12
Jeudi	7h-12
Vendredi	7h-12
Samedi	7h-12

De la 3^{ème} semaine de septembre à la deuxième semaine de juin :

Mardi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Mercredi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Jeudi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Vendredi	8h45-12h	13h45 - 17h30
Samedi	8h45-12h	13h45 - 17h30

Les déchèteries ne sont pas ouvertes les dimanches et jours fériés.

2.8. Informations pratiques

Il est demandé aux usagers de :

- Pré-trier les déchets afin de gagner du temps sur la plate-forme.
- Prévenir la communauté de communes en cas d'apport important.
- Ne pas utiliser les sacs jaunes pour les apports en déchèterie.

Déchets refusés :

- Ordures ménagères (restes alimentaires, cadavres d'animaux)
- Terre végétale
- Pneus de camions et de véhicules agricoles
- Médicaments (à rapporter en pharmacie)
- Bouteilles de gaz, extincteurs (à rapporter au fournisseur)
- Amiante (Nous contacter pour constituer un dossier avant d'apporter l'amiante sur le site de La Tienne à Viriat)

2.9. Le traitement

Flux	Exutoires (lieux d'apport)	Type de traitement
Encombrants	E3R (Ruffey-lès-Beaune)	Valorisation énergétique
Végétaux	AGRI SERVICES ENVIRONNEMENT (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Cartons	SAICA PAPER (Laveyron)	Valorisation matière - recyclage
Ferraille	Marcel Poil (Ambérieux en Bugey)	Valorisation matière - recyclage
Bois traité	ASE (Ambronay)	Valorisation matière - compostage
Plâtre	SIRFEM (Nantet)	Valorisation matière - recyclage
PVC	Westplast (Givrand)	Valorisation matière - recyclage
Gravats	VICAT (Saint-Denis-lès-Bourg)	Valorisation matière - recyclage

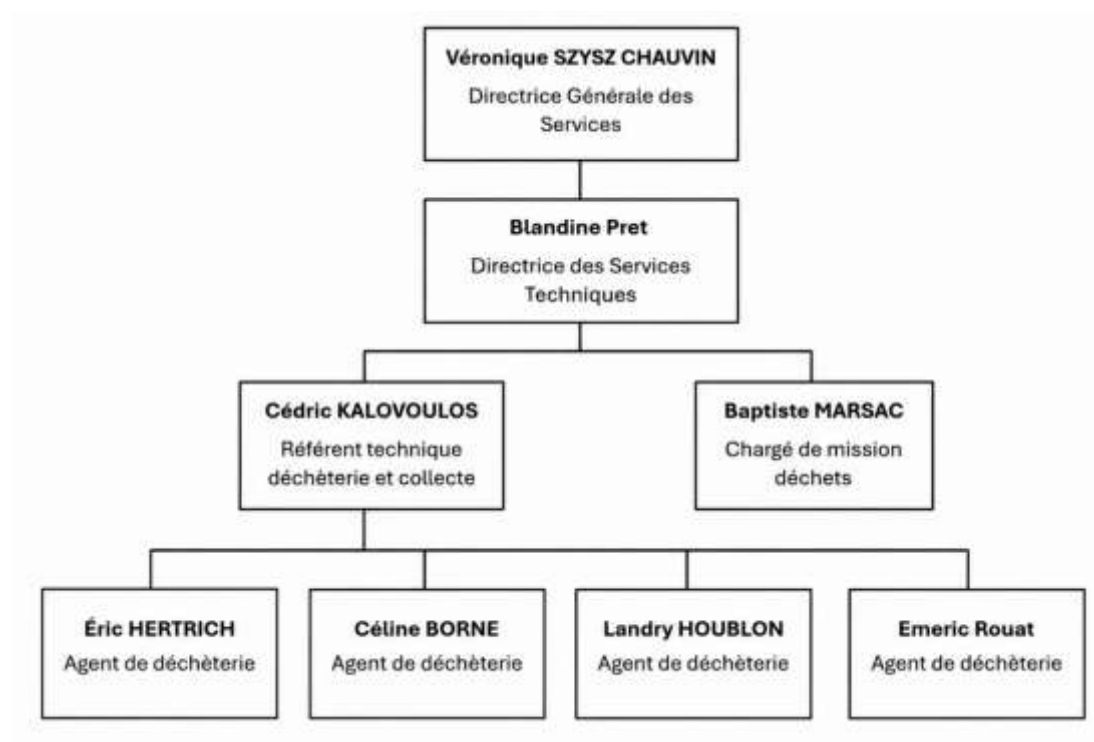
3. Réduction des flux et mesures de prévention

Sur les 15 dernières années, les vols et dégradations sur nos déchèteries ont représenté près de 4 000 heures de réparations, pour un coût total estimé à 245 000 euros, avec pour principaux postes les vols de métaux (40 t/an), de DEEE (10 à 15 t/an) et les travaux suite à l'incendie des bâtiments de Pont d'Ain.

Face à la recrudescence de ces actes, un dispositif de vidéoprotection a été mis en place sur les sites de Poncin et Jujurieux, afin de renforcer la sécurité des installations, protéger les équipements, les usagers et les agents, et limiter les comportements inciviques.

Depuis l'installation des caméras, une diminution très significative des infractions a été constatée, contribuant à un retour au calme sur les sites et à une meilleure préservation des infrastructures.

4. Les agents



5. Le budget [HB1]

	2024	2023	Écart (€)	Écart %	Observations
CHARGES DU SERVICE					
Charges de structure	133 591 €	129 078 €	+4 513 €	+3,5 %	
Prévention	14 172 €	0 €	+14 172 €	0,0 %	Achat composteurs
Pré-collecte	51 484 €	51 458 €	+26 €	+0,1 %	
Collecte	896 394 €	849 173 €	+47 221 €	+5,6 %	
Transfert / Transport	119 481 €	142 045 €	-22 564 €	-15,9 %	Baisse coûts EGT
Traitement déchets non dangereux	873 510 €	855 385 €	+18 125 €	+2,1 %	
Tri et conditionnement	158 831 €	135 654 €	+23 177 €	+17,1 %	Hausse tonnage emballages
Stockage DND	770 €	0 €	+770 €	0,0 %	
Déchets dangereux (déchèterie)	71 434 €	69 469 €	+1 965 €	+2,8 %	
TOTAL CHARGES	2 319 668 €	2 233 421 €	+86 247 €	+3,9 %	
PRODUITS (recettes issues du service)					
Ventes produits / énergie	97 812 €	66 052 €	+31 760 €	+48,1 %	
Ventes matériaux	75 591 €	96 352 €	-20 761 €	-21,5 %	Baisse ventes déchèterie
Autres produits	12 685 €	0 €	+12 685 €	0,0 %	
Soutiens éco-organismes (CITEO...)	254 798 €	262 866 €	-8 068 €	-3,1 %	
Reprises subv. Investissement	4 094 €	4 095 €	-1 €	-0,0 %	
Subventions / aides à l'emploi	0 €	39 037 €	-39 037 €	-100,0 %	Fin contrat CODEC et aidé
TOTAL PRODUITS	444 981 €	468 402 €	-23 421 €	-5,0 %	
FINANCEMENT (recettes fiscales et usagers)					
TEOM	2 200 872 €	2 020 589 €	+180 283 €	+8,9 %	
Redevance spéciale	13 957 €	6 607 €	+7 350 €	+111,2 %	

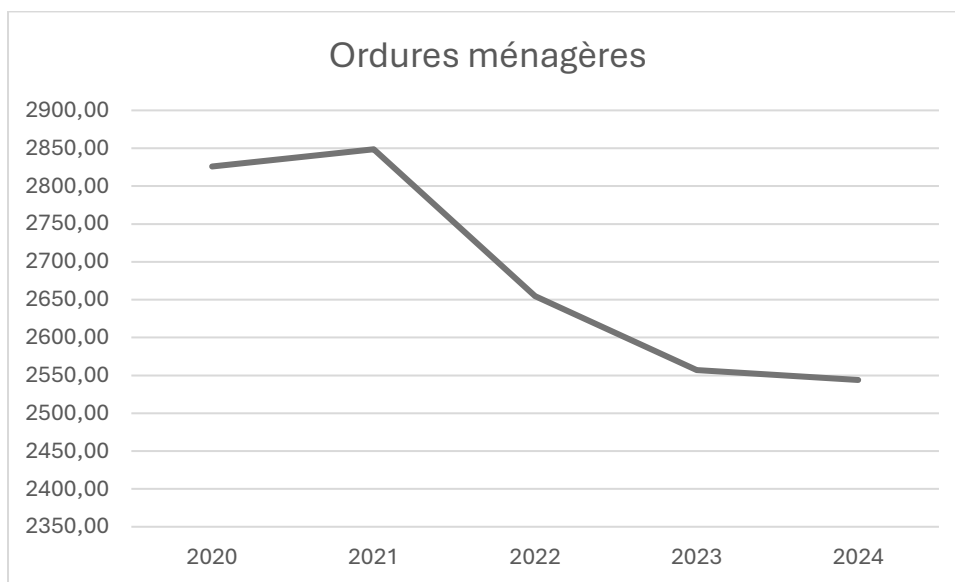
	2024	2023	Écart (€)	Écart %	Observations
Facturation usagers (déchèterie)	6 205 €	4 505 €	+1 700 €	+37,7 %	
TOTAL FINANCEMENT	2 221 034 €	1 829 512 €	+391 522 €	+21,4 %	
RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE					
TVA acquittée	163 865 €	156 490 €	+7 375 €	+4,7 %	
Coût aidé HT (charges – produits)	1 874 687 €	1 410 770 €	+463 917 €	+32,9 %	
Coût aidé TTC (coût aidé HT + TVA)	2 038 552 €	0 €	0 €	0,0 %	

Source : Matrice ComptaCoût® ADEME – Exercice 2024. Méthode de répartition des charges par flux de déchets selon le référentiel national.

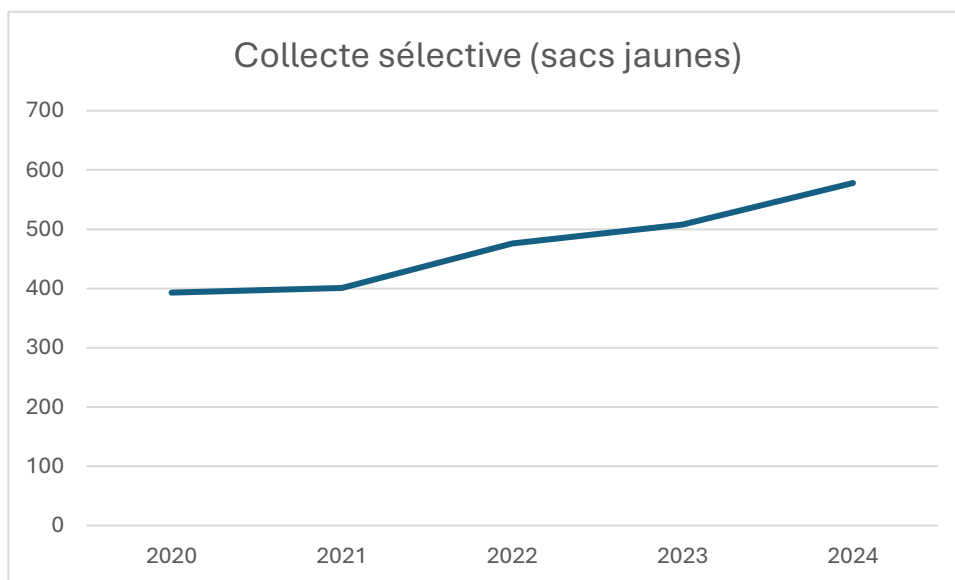
6. Les principaux indicateurs techniques

6.1 Indicateurs techniques généraux

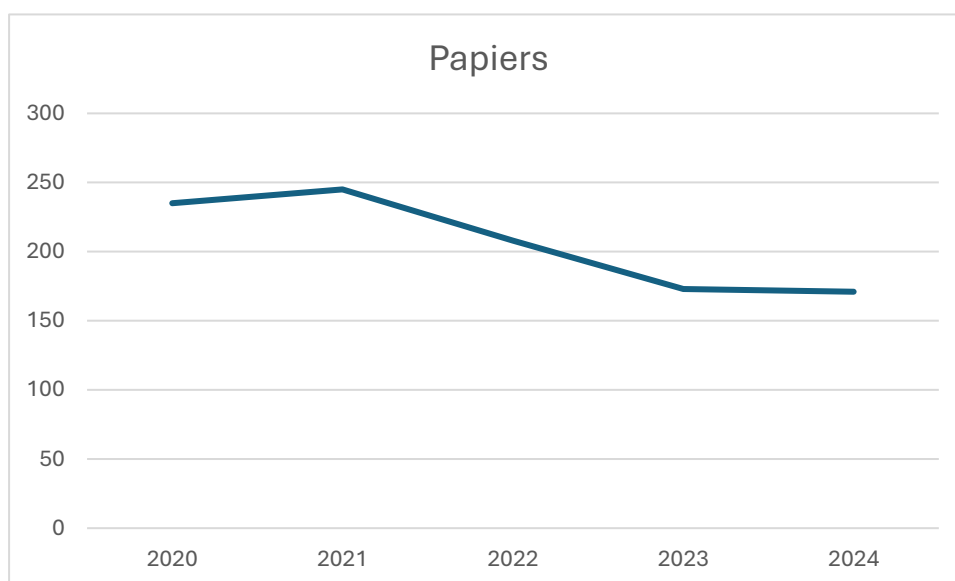
- **Déchets ordures ménagers résiduels** : 2 544 tonnes, soit - 0.51% qu'en 2023 ;



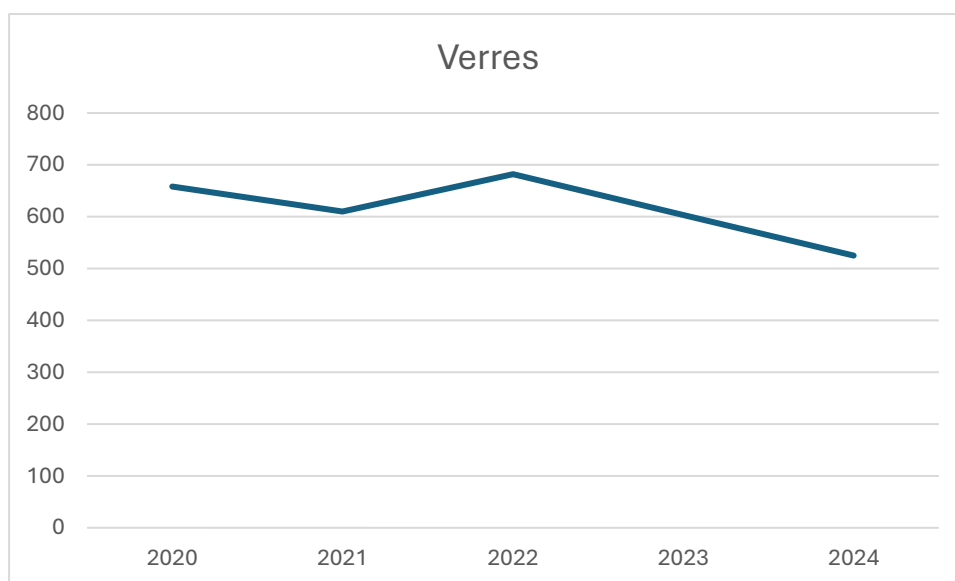
- **Collecte sélective** : 578 tonnes, soit +13.8% qu'en 2023 ;



- **Collecte des papiers** : 173 tonnes, soit -1.06% qu'en 2023 ;



- **Collecte des verres** : 525 tonnes, soit -12.95% qu'en 2023 ;



- **Fréquentation des déchèteries : 51 373 usagers ; soit -7 % qu'en 2023.**

